



## AVIS PUBLIC

### AVIS AUX PERSONNES INTÉRESSÉES DÉROGATION MINEURE – NOVEMBRE 2022

1. Cet avis public est donné en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
2. Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 8 novembre 2022 à 19 h 30, à la salle communautaire Athanase-David (église) située au 2490, rue de l'Église, les membres devront statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Lot 6 411 466, rue Guindon**

**Dossier :** DM-2022-00083

**Objet :** Permettre une entrée charretière implantée sur la ligne latérale gauche alors que le *Règlement de zonage 601* prescrit qu'une entrée charretière ne peut être située à moins de 0,60 mètre d'une limite latérale ou arrière du terrain.

3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, en personne, pendant la séance du conseil municipal.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 octobre 2022.

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel

Greffier-trésorier adjoint